



Projet d'Arrêté - Conseil du 17/06/2019

**Objet :** Tourisme 2019.- Convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Zig Zag.- Festival Couleur Café.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant qu'il importe de définir les axes de partenariat par une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Zig Zag relative à l'organisation de la 30ème édition (2019) du Festival "Couleur Café" ainsi que des éditions 2020 et 2021;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76201/33202 du budget ordinaire 2019 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'asbl Zig Zag relative à l'organisation des éditions 2019, 2020 et 2021 du Festival "Couleur Café" sont approuvés.

Annexes :

[AE1/ Convention asbl Zig Zag - Festival Couleur Café \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)